

Bernard RORET  
Commissaire enquêteur.

Parnoy-en-Bassigny, le 22 mars 2024,

**Objet** : Décision de prolongation de l'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale portant sur un projet de méthanisation sur le territoire de la commune de Chamarandes-Choignes (Haute-Marne).

**Référence** : Arrêté préfectoral n° 52-2024-02-00104 du 12 février 2024.

Madame la Préfète,

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'environnement, je vous fais part de ma décision de prolonger l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur un projet de création d'une unité de méthanisation portée par la société Nature Energy Chamarandes Choignes sur le territoire de la commune de Chamarandes-Choignes.

J'ai pris cette décision au regard des nombreux questionnements soulevés par le projet et d'une publicité qui a rencontré des écueils dans son relai à la population, malgré l'affichage légal, et des problèmes techniques dans la mise en ligne au démarrage de l'enquête.

En outre, après trois permanences déjà effectuées, la participation physique demeure faible.

S'agissant d'une enquête publique, dont la mission initiale est de porter à la connaissance du public un projet, par tous moyens d'informations, je souhaite cette prolongation afin que chacun puisse, en connaissance de cause, se manifester et s'exprimer sur le dossier.

Au regard des motivations susvisées, cette prolongation portera sur deux semaines, soit 14 jours et s'achèvera le 25 avril 2024 inclus. Je resterai disponible au siège de l'enquête, le dernier jour, aux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie de Chamarandes-Choignes, soit de 14h00 à 17h00, pour y recevoir le public.

Recevez, Madame la Préfète, mes salutations respectueuses.

Le Commissaire enquêteur,  
Bernard RORET.

